

Éducation coopérative

Dans le cadre de la Stratégie visant la réussite des élèves, les écoles secondaires de l'Ontario offrent des programmes élargis pour répondre au style d'apprentissage et aux intérêts de chaque élève. Ces programmes permettent aux élèves de personnaliser leur expérience scolaire grâce à diverses options d'apprentissage nouvelles et améliorées. Celles-ci comprennent la double reconnaissance de crédit, la Majeure Haute Spécialisation et l'éducation coopérative.

Ces programmes satisfont aux besoins, intérêts et forces de tous les élèves, les impliquent dans leur apprentissage et les préparent au diplôme et à l'avenir.

Qu'est-ce que l'éducation coopérative?

- L'éducation coopérative est un programme approuvé par le Ministère permettant aux élèves d'obtenir des crédits du secondaire dans le cadre d'un stage. Le programme est composé d'un cours en éducation coopérative sous la surveillance d'un enseignant, d'un cours connexe dans n'importe quelle matière et d'un stage.
- Les élèves peuvent compter deux crédits d'éducation coopérative parmi leurs crédits obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Il n'y a aucune limite quant aux crédits optionnels. Les stages sont organisés pour les élèves par leur école secondaire et doivent respecter les politiques et lignes directrices du ministère de l'Éducation.

À qui s'adresse l'éducation coopérative?

- Les programmes d'éducation coopérative s'adressent aux élèves du secondaire qui veulent faire un apprentissage, entrer sur le marché du travail ou faire des études collégiales ou universitaires.

Principaux avantages des programmes d'éducation coopérative

Les élèves ont la possibilité :

- de connaître un apprentissage pratique;
- de faire l'essai de diverses carrières;
- de se rendre compte de la pertinence de leur apprentissage en classe;
- d'obtenir des crédits par le biais d'une expérience en milieu de travail;
- d'acquérir des compétences essentielles et des habitudes requises en milieu de travail;
- d'acquérir une précieuse expérience de travail pour étoffer leur curriculum vitæ en vue d'études postsecondaires ou d'un emploi.

Où les programmes d'éducation coopérative sont-ils offerts? Où puis-je obtenir des renseignements supplémentaires?

- Tous les conseils scolaires de l'Ontario offrent des programmes d'éducation coopérative. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la direction de votre école ou avec le leader pour la réussite des élèves de votre conseil scolaire. Vous trouverez plus de détails sur l'éducation coopérative à ontario.ca/reussitedeseleves